







## Déclaration Commune

Appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires

## Mobilisation la plus large le 5 mars

Mardi 12 Février 2013

« Non à une régression des droits sociaux,

Oui à une véritable sécurisation de l'emploi »

## Un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES réunies le 11 février 2013 affirment que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier sur l'emploi, dit « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », signé par le patronat et des organisations syndicales minoritaires marque une grave régression des droits sociaux pour tous les salariés du secteur privé et du public. Il s'agit d'un marché de dupes qui vise non pas à sécuriser l'emploi mais à faciliter les licenciements.

Cet accord refusé par deux des trois grandes confédérations syndicales organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

Il généralise le chantage à l'emploi contre la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail. C'est l'esprit même des accords de « compétitivité/emploi » voulus par Nicolas Sarkozy.

Il organise la mobilité interne forcée, sécurise la délinquance patronale, fragilise le CDI.

Il prévoit le développement du gré à gré, c'est-à-dire la négociation en entreprise, au détriment des accords de branche, des conventions et garanties collectives.

Enfin, cet accord entend faciliter les licenciements collectifs en réduisant les procédures et possibilités de recours, notamment vis à vis des sociétés mères par les syndicats et les salariés sacrifiés des filiales mises en faillite pour des profits boursiers.

Les syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires du Finistère affirme que la vrai question n'est ni celle de la « productivité » ni celle du » coût du travail » mais celle du « coût du capital ».

La flexibilité existe déjà en France. De nombreux dispositifs, assouplissant le code du travail, ont été mis en place depuis 1986 avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement et plus récemment en 2008 avec la rupture conventionnelle. (Plus de 1 000 000 depuis cette date !). Cet accord sous le faux masque de la sécurisation de l'emploi aggrave la précarité en la généralisant.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Le gouvernement sous la dictée du MEDEF annonçant son intention de retranscrire dans la loi ce mauvais accord pour les droits sociaux, la CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES décident d'appeler les salariés à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

Les Unions Départementales appellent leurs organisations territoriales et professionnelles à créer les conditions de la mobilisation la plus large possible pour :

- S'opposer à la mise en application de cet accord
- Empêcher sa transposition dans une loi
- Faire en sorte qu'une loi à venir rompe avec la politique précédente et consacre une véritable sécurité de l'emploi pour tous.
- Une véritable amélioration de la situation de tous les salariés actif, chômeurs, retraités, malades, handicapés,

Les Unions Départementales appellent, le 5 mars 2013, à l'organisation d'arrêts de travail partout où cela est possible et à participer massivement aux 4 rassemblements organisés sur le département du Finistère, des préavis de grève publics, privés seront déposés à cet effet:

Des manifestations sont prévus a :

BREST place de la liberté, MORLAIX place de la mairie, QUIMPER place de la résistance, QUIMPERLE espace « Coat Ker »

Les 4 rassemblements auront lieu simultanément à 11h00.

Le 5 Mars 2013 « journée » où les salariés, les demandeurs d'emplois, les retraités doivent exprimer le refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Brest, le 12 février 2013